

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00172 Numéro SIREN : 407 768 068 Nom ou dénomination : A.DIS.E.CO.

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 5556

Désignation de l'entreprise SAS ADISECONéant ☐ *Adresse de l'entreprise Les Buissonnets

35720 PLESER

Numéro SIRET * 4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 2 2</u>	<u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	112 858	14 889
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	112 858	14 889
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	1 189	1 938
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	1 330	1 186
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	131	1 215
	Valeurs mobilières de placement	080	082	27 006	4 998
	Disponibilités	084	086	33 064	15 477
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	62 720	24 815
Total général (I+II)		110	112	72 303	39 704
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 322	2 322
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		232	232
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	24 510	20 723
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		4 007	3 787
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		31 072	27 065
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées	156			4 554
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		815	1 022
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1...)	169	172	40 416	7 064
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		41 231	12 639
Total général (I + II + III)		180		72 303	39 704
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

12 03 06 1951
30 SEP 55
DEF-01 00
INTECH DE COMMERCE DE BRANTO

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADISECO

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régistrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210	6 524	4 893
Production vendue	biens			215	214		
	services *			217	218	45 637	42 299
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		152
Autres produits					230	555	463
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	52 716	47 807
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	3 565	4 046
Variation de stock (marchandises) *					236	749	(784)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)					242	37 995	34 424
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *					243	303	490
Rémunérations du personnel *					250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5	
Dotations aux amortissements *					254	5 306	4 848
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		258
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	47 982	43 282
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 734	4 525
Produits financiers (III)					280	61	90
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	81	239
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	135	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	572	589
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	4 007	3 787
- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 007	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	572	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	435	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989			
Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (44, sexdecies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

30/06/2022

Détail des réintégrations diverses		
DEPENSES DE MECENAT		300
AMENDES		135
Total des réintégrations diverses		330 435

Détail des déductions diverses		
FONDS DE SOLIDARITE		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	88 313	442		444		446	88 313	88 313
	Installations générales agencements divers	450	4 686	452		454		456	4 686	4 686
	Matériel de transport	460	28 081	462		464		466	28 081	28 081
	Autres immobilisations corporelles	470	1 361	472		474		476	1 361	1 361
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	122 441	492		494		496	122 441	122 441
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	88 313	532		534		536	88 313	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 596	542	526	544		546	2 122	
	Matériel de transport	550	16 281	552	4 780	554		556	21 061	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 361	562		564		566	1 361	
TOTAL		570	107 552	572	5 306	574		576	112 858	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 801
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 390
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2021		et clos le : 30/06/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	160		
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET

4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ADISECO

ADRESSE (voie)

Les Buissonnets

CODE POSTAL

35720

VILLE

PLESDER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

COLLECTER

Prénom(s)

Gildas

Nom marital

% de détention

99.00

Nb de parts ou actions

495

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01072021		et clos le		30062022		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
SAS ADISECO								Les Buissonnets			
SIRET		4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2						35720 PLESDER			
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITE											
Activités exercées		APPAREILS AUTOMATIQUES						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		5 014		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
		Autres PV imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐					
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐		Autres dispositifs		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐					
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:			
Igam EXPERTISE COMPTABLE 8 boulevard des îles CS 62274 56007 VANNES Cedex Tél: 02.97.40.94.01								Tél:			
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:								Date:		Lieu	
								09/09/2022		PLESDER	
								Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné								Signature		COLLETER Gildas	
Examen de conformité fiscale (ECF)											

Sas A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 2 322 Euros
Siège social - Les Buissonnets
35 720 PLESDER

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur

Nous vous avons réunis afin de vous présenter notre exercice clos le 30 Juin 2022.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du plan général de 1982.

I - LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIETE SE PRESENTE AINSI QU'IL SUIIT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	<u>ANNEE 2021/2022</u>	<u>ANNEE 2020/2021</u>
<u>ACTIF</u>		
* Actif immobilisé	9 583	14 889
* Actif Circulant	62 720	24 815
	72 303	39 704
 <u>PASSIF</u>		
* Capitaux propres et Résultat de l'exercice	31 072	27 065
* Dettes	41 231	12 639
	72 303	39 704

Le résultat de l'exercice ainsi que ceux de l'exercice précédent se présentent ainsi qu'il suit :

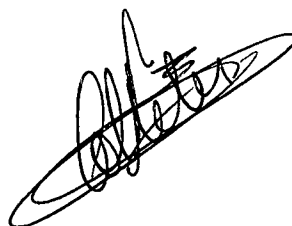
	<u>ANNEE 2021/2022</u>	<u>ANNEE 2020/2021</u>
Produits d'exploitation	52 716	47 807
* Charges d'exploitation	47 982	43 282
* Résultat d'exploitation	4 734	4 525
* Résultat financier	« 142 »	« 149 »
* Résultat exceptionnel	« 135 »	« »
* Charges non dec.		
* Impôt Société	572	589
* RESULTAT	4 007	4 324

II - EXAMEN DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, nos produits d'exploitation se sont élevés à 52 716€ contre 47 807€ l'an passé, nos charges d'exploitation 47 982€ contre 43 282€. Notre résultat d'exploitation est positif de 4 734 €. Nous clôturons l'exercice par un résultat de 4 525 €. que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

- Autres réserves 5 014 €.

LE Président



SAS A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 2 322 EUROS
Siège social - Les Buissonnets
35720 PLESDER

Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du
31 Aout 2022

Sur convocation du président, les associés représentant l'intégralité du Capital Social de la Société A.DIS.E.CO, se sont réunis le 31 aout 2022 à 19 Heures au siège social à Les Buissonnets PLESDER, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2022.

Monsieur COLLETER G en sa qualité de président, préside la séance. Il constate que tous les associés sont présents et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'articles 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés présent plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022
- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférent à l'exercice clos le 30 06 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant global de 363 € et de 572 € d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, Elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Autres réserves soit : 5 014 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

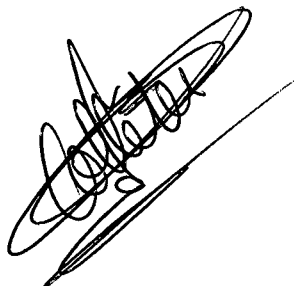
Troisième RÉOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat les capitaux propres de la Société se trouvent reconstituées à hauteur de plus de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre de Commerce et des sociétés à la régularisation de la situation de la société.

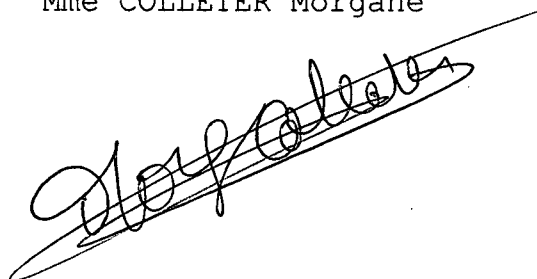
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents.

Mr COLLETER Gildas

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gildas Colleter', written diagonally across the page.

Mme COLLETER Morgane

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Morgane Colleter', written diagonally across the page.